

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 13, rue Foascht à Remich se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 13, rue Foascht se trouve dans le noyau historique de la localité de Remich. Un immeuble est déjà inscrit sur la carte de Ferraris de même que sur le premier plan cadastral (Urkataster) de 1830. Ses origines remontent donc au XVIII^e siècle.

L'immeuble s'élève sur trois niveaux et se divise en trois travées, dont celle de droite abrite la porte d'entrée. Il est surmonté d'une toiture à deux versants et est aligné avec les maisons de la rue Foascht. (TBA) Même si les formes et le style des ouvertures en arc segmentaire (CAR) ne sont plus d'origine et suggèrent des transformations au fil du temps, les éléments à l'intérieur sont caractéristiques pour la période du XVIII^e siècle. La maison a conservé de nombreux éléments historiques tels que le carrelage, le parquet, les portes avec chambranles en bois, les plafonds en stuck ou encore la cave voûtée. Les structures et divisions d'origine sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques. (AUT)

Par sa taille et son architecture de même que par ses éléments remarquables, l'immeuble est un témoin de l'histoire urbaine de Remich et remplit les critères de l'authenticité, de la période de construction et du type de bâti. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public d'être conservé.

La COSIMO émet avec 9 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 13, rue Foascht à Remich (no cadastral 379/150).

Christina Mayer, John Voncken, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Claude Schuman, Nico Steinmetz.

Luxembourg, le 20 mai 2020